

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt et un mai, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le quinze mai précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 5

Grégory BAERT à Chantal PASSET, Claire BARRIN à Claude COLLOMB-PATTON, Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND, Didier THEVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : 4

Stéphane BESSON, Hélène FAVRE BONVIN, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET-GUELPA

Secrétaire de séance : Vincent HUDRY-CLERGEON

[DEL2024-045 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du conseil communautaire du 28 novembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et du bureau du 29 avril 2024 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 13 mai 2024 ;

Il est rappelé que le budget supplémentaire 2024 vise à enregistrer :

- Le résultat de clôture issu du compte administratif 2023,
- Les restes à réaliser de 2023 reportés sur 2024 en investissement et fonctionnement,
- L'affectation du résultat présentée lors de la précédente délibération,
- Les ajustements par rapport au budget primitif voté en décembre.

Conformément à l'avis rendu par la commission finances du 29 avril dernier, il est procédé à une présentation exhaustive d'un rapport portant sur les comptes administratifs 2023 et les projets de budgets supplémentaires 2024, afin d'apporter toute l'information utile aux membres du conseil.

Ce rapport a été joint préalablement en annexe de la note de synthèse et communiqué à l'ensemble des conseillers, afin de porter à leur connaissance, toute l'information nécessaire et préalable à leurs délibérations.

Le budget supplémentaire du budget principal pour 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses, de la manière suivante :

| | | | |
|-------------------------------|----------|---|----------------|
| - Section de fonctionnement : | Dépenses | : | 4 680 160.53 € |
| | Recettes | : | 4 680 160.53 € |
| - Section d'investissement : | Dépenses | : | 4 731 753.29 € |
| | Recettes | : | 4 731 753.29 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le budget supplémentaire 2024 du budget principal tel que présenté.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Vincent HUDRY-CLERGEON



*Délibération transmise en Préfecture le 4 juin 2024
Publiée le 4 juin 2024*